

LIVRET ACCUEIL SECURITE - TRANSPORT



**VIE PROFESSIONNELLE
& PRÉVENTION DES RISQUES**

Version 1 - 19 mars 2025

| Service QSE



BONJOUR !

■ **VOTRE NOUVELLE ENTREPRISE**

Qui sommes-nous ?

Contacts & Numéros utiles

Informations générales

■ **NOTRE MISSION & NOS VALEURS**

Le développement durable au cœur de nos engagements

La qualité de vie au travail au centre de nos préoccupations

■ **CONSIGNES GENERALES**

■ **EN CAS D'URGENCE**

■ **LA SÉCURITÉ EN MILIEU INDUSTRIEL, FERROVIAIRE & TERTIAIRE**

Risques liés à la circulation

Risques de chutes

Risques liés à la manutention manuelle

Risque électrique

Risques chimiques

■ **ENVIRONNEMENT**

Eco-gestes

Conduite éco-responsable

Tri des déchets



Bienvenue à tous !

Vous rejoignez aujourd'hui la société **Rekeep** !

Toutes nos équipes sont heureuses de vous accueillir,
et vous souhaitent la **bienvenue** dans cette nouvelle expérience
professionnelle.

Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner au sein de notre Groupe,
et de vous permettre de faire connaissance avec nos méthodes de travail et
votre environnement professionnel.

Vous y retrouverez les réponses à un certain nombre de vos questions du
quotidien.

N'hésitez pas à vous adresser directement à votre Manager ou à la personne
référente concernée, pour obtenir des éléments d'informations
complémentaires.

Nous vous souhaitons une bonne intégration parmi nous !

HELDER DE MAGALHAES

Directeur Général

Qui sommes-nous ?



Fondée en 1938 en Italie, la **société coopérative Manutencoop** est devenue aujourd'hui le premier opérateur italien, et l'un des principaux acteurs au niveau européen, dans la gestion intégrée des installations et la fourniture de services auprès de clients publics et privés, dans le domaine de la maintenance, des services immobiliers, du transport, du territoire et des soins de santé.

2020 sera, pour notre groupe, une année importante, puisqu'elle a marqué le développement, en France, de **Rekeep**.

Nos principes sont simples, nos engagements identifiés et partagés. Ils fondent notre relation avec nos clients et nos collaborateurs, qu'il s'agisse de valorisation du personnel, d'innovation et de recherche, de respect des règles, de droit du travail, de sécurité, de références techniques ou de normes environnementales.

Qui sommes-nous ?

Un groupe en évolution depuis 80 ans !

Naissance en Italie de la **Cooperative pour la manutention ferroviaire**



1938

1960



Naissance de
MANUTENCOOP

Naissance du Groupe
MANUTENCOOP FACILITY MANAGEMENT



2003



2018

rekeep 

Un nouveau nom
Une nouvelle identité

Vos contacts



Pour nous écrire



Rekeep

.....

.....

.....

.....



Pour nous contacter

Tél.

Contact : contact@rekeepfrance.com



Pour suivre l'actualité du Groupe

<https://www.rekeep.com>

Vos contacts & numéros utiles

Votre Directeur

➤

Votre Gestionnaire de site

➤  >

Votre correspondant QHSE

➤  >

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

 24
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins.

17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police.

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'Union Européenne.

18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide.

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS.

Informations générales

CONVENTION COLLECTIVE DE RÉFÉRENCE

Convention collective consultable auprès de votre manager :
CCN de la Manutention ferroviaire et travaux connexes (JO n° 3170)

INSPECTION DU TRAVAIL

Inspection du Travail

Pour obtenir les coordonnées de l'inspection du travail dont vous dépendez :

- Contactez la **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)** de votre département de travail
- Reportez-vous à l'**affichage obligatoire** placé dans les locaux mis à la disposition de l'entreprise par notre client (vestiaires, local ménage, etc.).

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

- Reportez-vous à l'**affichage obligatoire** placé dans les locaux mis à la disposition de l'entreprise par notre client.



Visite médicale



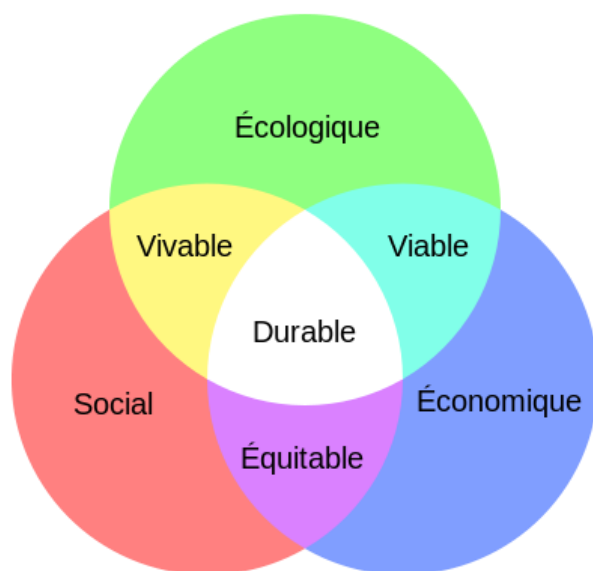
Elle est **obligatoire** pour tout le personnel.
Vous vous rendez, **sur convocation**, dans un **centre situé au plus près de votre lieu de travail**.

Le développement durable au cœur de nos engagements



Le modèle Rekeep allie développement durable avec les résultats, le bien-être social et la performance économique.

Un engagement précis avec des réponses concrètes : des solutions pour la ville du futur, la gestion des énergies renouvelables, la requalification et l'économie d'énergie.



La qualité de vie au centre de nos préoccupations



En premier lieu, les collaborateurs

C'est le sens de notre engagement : **améliorer la vie des collaborateurs**, c'est aussi protéger et développer les espaces et les lieux de leur vie.

C'est pourquoi les services de Rekeep sont dédiés à l'individu et au monde qui l'entoure.

Rekeep met l'individu au centre, renforce le talent et la culture du travail, de la solidarité et de l'écoute.

Un engagement clair envers les clients et les intervenants, les communautés et les employés, **pour créer de la valeur avec des solutions centrées sur l'homme.**

La qualité de vie au centre de nos préoccupations

Tous, acteurs de notre qualité de vie ...

Les risques psychosociaux regroupent notamment :

- le stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes et de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources,
- les violences externes : insultes, menaces, agressions exercées dans le cadre du travail par des personnes extérieures à la collectivité,



- 👉 En cas de difficultés au sein du service ou dans la réalisation d'une tâche, ne pas hésiter à contacter votre encadrement, le médecin du travail ou les représentants du personnel.
- 👉 Ne pas hésiter à discuter avec votre hiérarchie pour définir et clarifier vos missions, vos fonctions et votre rôle, au sein de la structure et votre positionnement hiérarchique.
- 👉 Pour tout signalement, nous alerter à ethique@rekeepfrance.com



CONSIGNES GENERALES

Consignes générales

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TEXTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTABLES

- Égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes (Art. L3221-1 à L3221-7 du Code du travail)
- Lutte contre la discrimination à l'embauche (Art. 225-1 à 225-4 du Code pénal)
- Lutte contre le harcèlement moral (Art. 222-33-2 du Code pénal)
- Lutte contre le harcèlement sexuel (Art. 222-33 du Code pénal)
- Interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006)
- Interdiction de vapoter (Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif)
- Règlement intérieur (Art. L1321-1 du Code du travail)



**N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER CES DOCUMENTS À L'AGENCE,
ET AU SIÈGE DE L'ENTREPRISE.**

Consignes générales

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Obligations en matière de sécurité

- **L'employeur a une obligation de sécurité (article L4121-1 du code du travail)**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. [...] »

- Formation et information
- Equipements de Protection Individuelle et Collective
- Organisation du travail

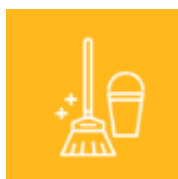
L'employeur met à disposition les EPI et veille à leur utilisation effective.

- **Le salarié a une obligation de sécurité (article L4122-1 du code du travail)**

« [...] il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. [...] »

Le salarié doit respecter les instructions données par l'employeur en matière de sécurité (port des EPI, consignes...). Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions disciplinaires.

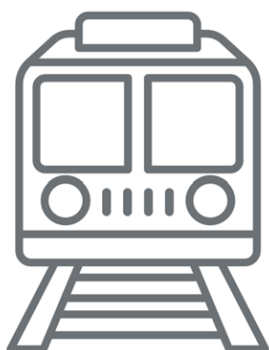
Le rôle du salarié est également de remonter les situations dangereuses qu'il a pu identifier.



Consignes générales

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Quelques définitions



DANGER = une situation ou un état qui menace l'intégrité physique des personnes

Exemple : un tramway roulant sur des rails

RISQUE = éventualité d'une rencontre entre l'homme et un danger auquel il est exposé. Deux composantes caractérisent le risque : probabilité et gravité.

Exemple : un salarié qui traverse les voies



Des sensibilisations régulières

Causerie = session d'une quinzaine de minutes d'échange sur une thématique qualité, sécurité ou environnement

Visite d'Observation Terrain (VOT) = session d'observation et d'échange individuel sur les sujets qualité, sécurité et environnement

Consignes générales

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Règles de base



- Porter la tenue de travail et les **Equipements de Protection Individuelle (EPI)** selon les risques liés au poste de travail pour se protéger



- Ne pas fumer nivapoter sur les sites clients ou dans les espaces voyageurs (gare, quai)
- Ne pas bloquer les issues de secours, ne pas encombrer les espaces voyageurs (sacs poubelle, matériel...)
- **Vérifier** et entretenir le matériel
- **Être attentif** à son environnement et aux autres
- **Signaler** toute situation dangereuse à votre responsable
- **Respecter** les consignes site (conditions d'accès, spécificités sécurité...)

Consignes générales

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Règles de base – les accès

L'accès aux espaces de travail est soumis au respect des règles en vigueur définies par le client :

Le port de la carte d'accès fournis par le client est **obligatoire**.

- Exemple: carte d'accès RATP – Carte Verte

Accès à la station /Gare hors service voyageurs :

- Les accès hors service voyageurs doivent obligatoirement être fermés à chaque passage : ce qui implique que les grilles d'accès à la gare doivent être fermées et verrouillées.





EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Que faire en cas d'accident ?

1

PROTEGER : reconnaître les dangers pour ne pas s'exposer soi-même et protéger la victime



Que s'est-il passé ?

Subsiste-t-il des dangers ?

Y-a-t-il un risque de suraccident ?

Si possible supprimer le danger ou soustraire la victime.

2

ALERTER : faire alerter ou alerter soi-même

Numéros d'urgence :

15 : SAMU

18 : POMPIERS

17 : POLICE



3

SECOURIR : si vous êtes formés, si vous en avez les capacités ou si vous vous en sentez capable.

Suivre les instructions des secouristes



En cas d'incendie

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Que faire en cas d'incendie ?



1

ALERTER : donner l'alerte (en déclenchant l'alarme par exemple) et prévenir les secours

2

MAÎTRISER le feu si possible



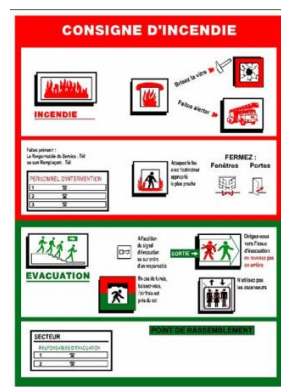
3

EVACUER en suivant les consignes d'évacuation dès entente de l'alerte. L'évacuation prévaut sur toutes les autres tâches.

Se regrouper au point de rassemblement



Ne pas encombrer les accès aux extincteurs et aux issues de secours et signaler toute situation à risque



En cas d'accident exposant au sang (AES)

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Que faire en cas d'AES ?

Un AES est tout contact avec du sang, un liquide biologique contenant du sang ou visiblement non souillé.

Lors de :

- Piqûre ou coupure avec un objet contaminé (seringue, scalpel...)
- Contact avec une plaie, blessure ou peu lésée
- Projection sur une muqueuse

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



1

En cas de piqûre, coupure ou contact sur peau

- Ne pas faire saigner
- Nettoyer immédiatement et soigneusement avec du savon puis rincer
- Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec un désinfectant (DAKIN)

En cas de projection sur les yeux

- Rincer abondamment à l'eau ou au serum physiologique pendant au moins 5 minutes

2

- Prendre un avis médical
- Prévenir son responsable



Moyens de prévention

- Porter des gants adaptés lors du ramassage des déchets.
- Être vigilant à son environnement (présence de DASRI, seringues, embouts spécifiques...).
- Ne pas mettre les mains dans la poubelle.
- Couvrir ses plaies avant la prise de poste
- Mettre les aiguilles dans une boîte DASRI (jaune)

En cas d'agression

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Que faire en cas d'agression ?



COMPORTEMENT : rester calme, créer de l'espace physique pour que l'agresseur se calme et se protéger.

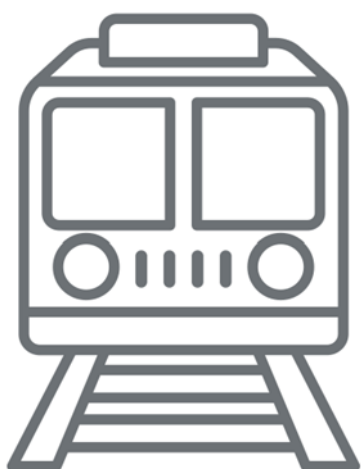
si l'agression est physique, fuir et donner l'alerte.

ATTITUDE POSITIVE : Il est important de rester positif et d'éviter de se laisser entraîner dans une dispute. Utiliser un langage positif, essayer de garder un ton calme et posé et éviter de proférer des menaces.



RÉACTION : signaler tout acte de violence, quel qu'il soit, immédiatement ou le plus rapidement possible.

À savoir : même si l'agression est passée, il ne faut pas hésiter à porter plainte ou à en parler à une personne de confiance.



Risques liés à la circulation

Risques liés à la circulation

GÉNÉRALITÉS

Emprises Ferroviaires

Ensemble des lieux, locaux ou emplacements dans lesquels ou sur lesquels s'exerce (ou est susceptible de s'exercer) une activité liée au domaine ferroviaire : gare, atelier ou chantier.

Exemple : Chantier

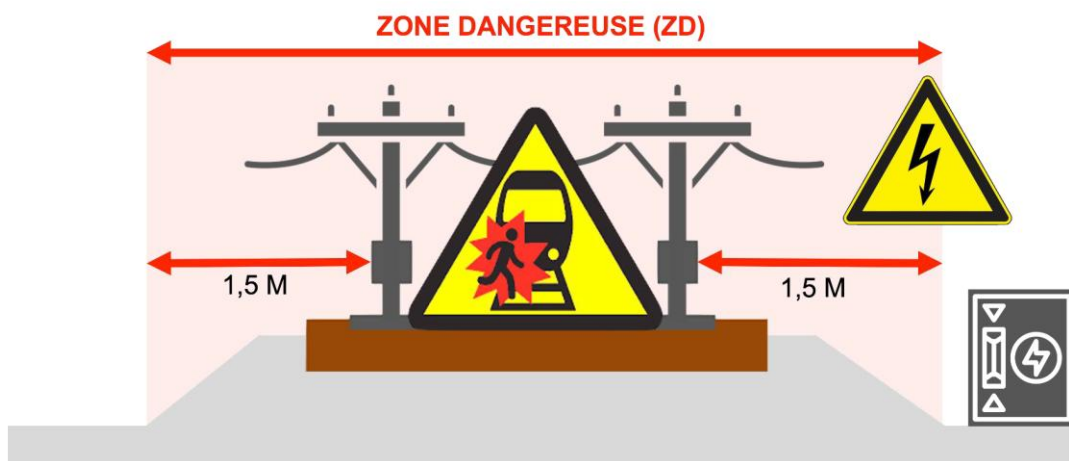


Exemple : Gare



Zone Dangereuse (ZD)

C'est une zone au sein d'une emprise ferroviaire où une personne autorisée, ainsi que son matériel, risquent d'être heurtés par un train ou mis en danger par l'effet de souffle provoqué par son passage.



Risques liés à la circulation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

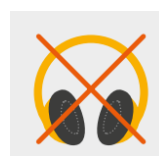
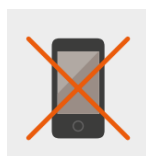
Limiter les risques liés aux déplacements sur site !

Sur site, n'oubliez pas qu'il est interdit de se déplacer avec un parapluie !



Pour mieux entendre le mouvement d'un train ou tramway, les oreilles doivent être découvertes

- Pas de bonnet
- Pas de téléphone
- Pas de casque.



Attention à **l'effet de souffle**

Plus la vitesse est élevée, plus le risque d'être happé par le passage d'un train est important.



- Ne jamais porter de vêtements flottants ni écharpe et foulard
- Respecter les zones dangereuses et les distances de sécurité



Risques liés à la circulation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Pour les déplacement piétons, utiliser uniquement les **pistes & itinéraires** autorisés et **être visible**

- Les trottoirs désignés
- Les passerelles
- Les quais
- Les passages planchiés
- Les zones piétonnes protégées
- Les cheminements signalés :
Panneaux, marquage au sol



Passage planchié



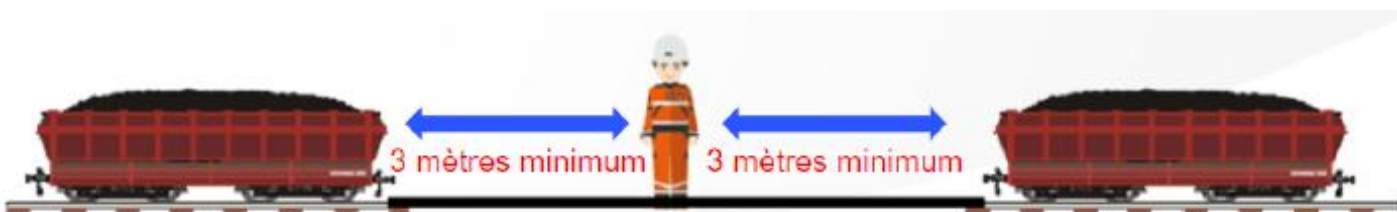
Avant de traverser, marquer l'arrêt et regarder des 2 côtés afin de s'assurer qu'il n'y a pas de circulation de véhicule ou de train.

Risques liés à la circulation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Pour les déplacement piétons, utiliser uniquement les **pistes & itinéraires** autorisés et **être visible**

- Avant de traverser, s'assurer du respect des distances de sécurité (3 mètres de l'extrémité du train ou du tramway)



- Si vous êtes à 2 à traverser, le faire en file et non côte à côte pour être visible des conducteurs.
- Être attentif aux mouvements de rame



Être visible en portant un gilet haute visibilité lors de vos déplacements sur les emprises (travail sur emprises, traversée de voies sur les passages sécurisés).

Risques liés à la circulation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Interventions sur les quais de gare ou de station de métro

- Toute circulation sur un quai exige une attention constante pour garantir votre sécurité.
- **Toute intervention sur la bande podotactile est interdite** sans coupure préalable du courant. Qu'il s'agisse de balayage, de lavage, d'utilisation de nettoyeur haute pression ou d'une autolaveuse (autoportée ou autotractée).

La coupure doit être réalisée par une personne habilitée : le consignataire, couvreur ou coupeur.



Equipement de coupeur pour vérifier l'absence de tension

Risques liés à la circulation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Interventions sur les quais de gare ou de station de métro

- L'utilisation de l'autolaveuse sur les **bandes podotactiles** est interdite pour éviter les risques de perte de contrôle et de chute.
- Privilégier des trajets en ligne droite pour garantir la stabilité.
- Réaliser le détournage pour ajouter une marge de sécurité par rapport à la bande podotactile
- Rester attentif aux signes de fatigue. En cas de **somnolence**, faites une pause immédiatement pour votre sécurité et celle de vos collègues.



Risques liés à la circulation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Conduite d'engin et de véhicules sur les sites



- **Respecter le code de la route** et les règles de circulation site
- Privilégier le stationnement en marche arrière pour faciliter l'évacuation
- Vérifier régulièrement l'état des véhicules (pression des pneus, niveaux...)



- Rester attentif aux signes de fatigue. En cas de **somnolence**, faites une pause immédiatement pour votre sécurité et celle de vos collègues.
- Utilisation interdite du téléphone lors de la conduite
- Certains engins nécessitent des **formations et des autorisations de conduite spécifiques**
- Les voyageurs et clients sont prioritaires par rapport aux engins (vidangeur WC par exemple)



Risques liés à la circulation

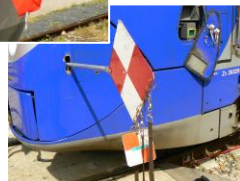
Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Risques de mouvements de rames et accostage lors des interventions sur les rames en stationnement



SE CONFORMER STRICTEMENT AUX RÈGLEMENTS, AUX CONSIGNES, AUX PRESCRIPTIONS LOCALES

- Toujours intervenir après accord du client
- **Toute intervention sur une rame en stationnement impose la mise de protection pendant toute la durée de l'opération**
 - Matérialiser physiquement sa présence (sur le quai, en cabine, sur le véhicule...) pour **indiquer qu'une intervention est en cours**.
 - Selon les sites, ce dispositif peut être digital et directement piloté par le client.





Risques de chutes

Risque de chute de dénivellation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Respecter la règle des **3 points d'appui** pour monter ou descendre d'un véhicule



NE DESCENDEZ JAMAIS DU CÔTÉ DE L'ENTREVOIE SAUF SI VOUS Y ÊTES AUTORISÉ(E), ET QUE LA VOIE ADJACENTE EST PROTÉGÉE

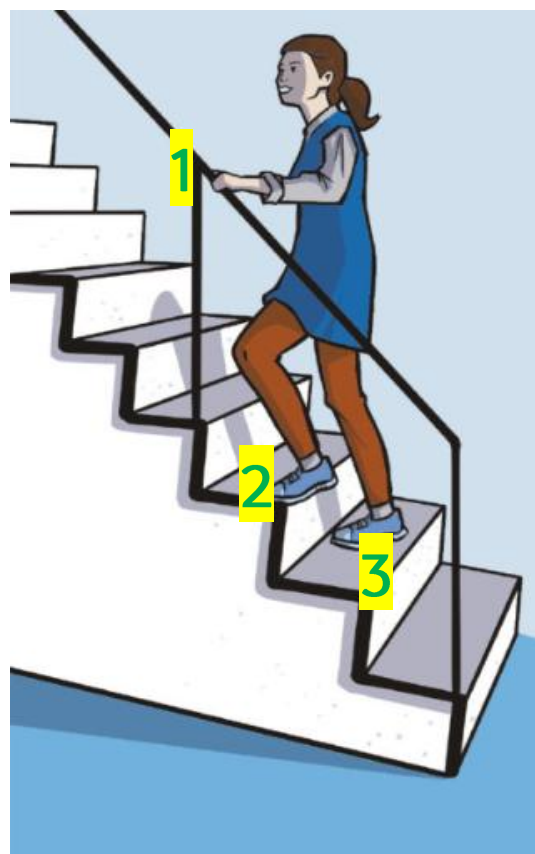
Risque de chute de dénivellation

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Les règles essentielles pour monter/descendre les escaliers en toute sécurité :

- Tenir la main courante pour assurer son équilibre.
- Regarder où l'on met les pieds : Eviter toute distraction.

Ne pas courir !



La sécurité passe avant tout ! Adoptons les bons réflexes pour éviter les accidents. 🚨

Risque de chute de plain-pied

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Les chutes de plain-pied sont des glissades, trébuchements, faux pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane ou présent un petit dénivelé (trottoir, rail..).

Elles surviennent par la combinaison des différents facteurs : Matériel, Environnemental, Organisationnel et Individuel.

Des Causes

Chaussures inadaptées

Sols pollués, glissants

Surface inégales

Espaces encombrés

Travail dans l'urgence : plusieurs activités en même temps

Eclairage, conditions météorologiques

Usage du téléphone pendant des déplacements

Vigilance

Porter des chaussures de sécurité hautes

Ne pas se précipiter

Ne pas laisser les objets à transporter ou pousser bloquer la vue

GARDER les passages libres de tout obstacle et de tout encombrant

MARQUER ou IDENTIFIER les endroits mouillés et les zones de déversement

Risque de chute de hauteur

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

- Avec les plateformes individuelles roulantes (PIR) stabilisée, lisse enclenchée :

➡ Je travaille en sécurité .



La sécurité passe avant tout ! Respectons ces consignes pour éviter tout risque de chute. 🚨

LE TRAVAIL SUR ÉCHELLE ET ESCABEAU EST INTERDIT.

Risque de chute de hauteur

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

- Travailler sur une **plate-forme, un échafaudage ou une nacelle** présente un risque de chute de hauteur quelle que soit la hauteur ou la durée de l'intervention. Il exige :
 - Une formation obligatoire pour le montage, démontage et utilisation des échafaudages (Décret 2004-924).
 - CACES R486 et autorisations de conduite obligatoires pour l'utilisation d'une nacelle
 - Une formation pour le travail en hauteur
 - EPI Obligatoires :



Casque avec jugulaire



Gilet HV



Chaussure de sécurité



Harnais de sécurité avec longe et absorbeur de choc



Gant anti-coupure antidérapant



Risques liés à la manutention manuelle

Risques liés à la manutention manuelle

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Les bons réflexes – gestes et postures



Ne soulevez pas d'objets trop lourds !

Faites vous aider ou utilisez un système de manutention.



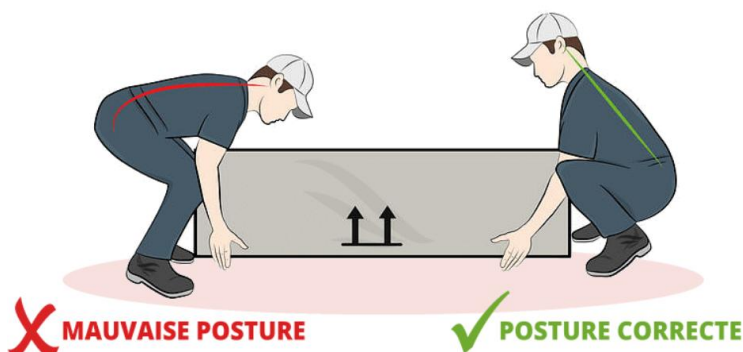
Toujours chercher la meilleure façon de porter une charge, en protégeant son dos.



Sachez évaluer les risques :

- Caractéristiques de la charge.
- Effort physique requis
- Caractéristiques du milieu de travail.
- Exigences de l'activité.

À 2 C'est mieux avec
**LA BONNE
POSTURE**



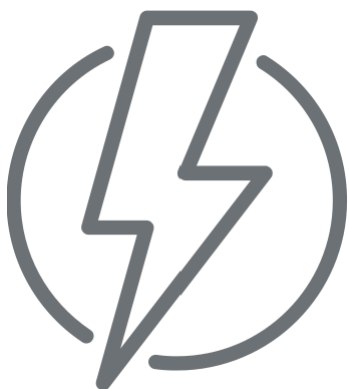
À RETENIR :

Prenez soin de votre corps ...

C'est le seul endroit où vous êtes obligé de vivre

La bonne posture d'aujourd'hui est
le bien-être de demain ...





Risque Électrique

Risque Électrique

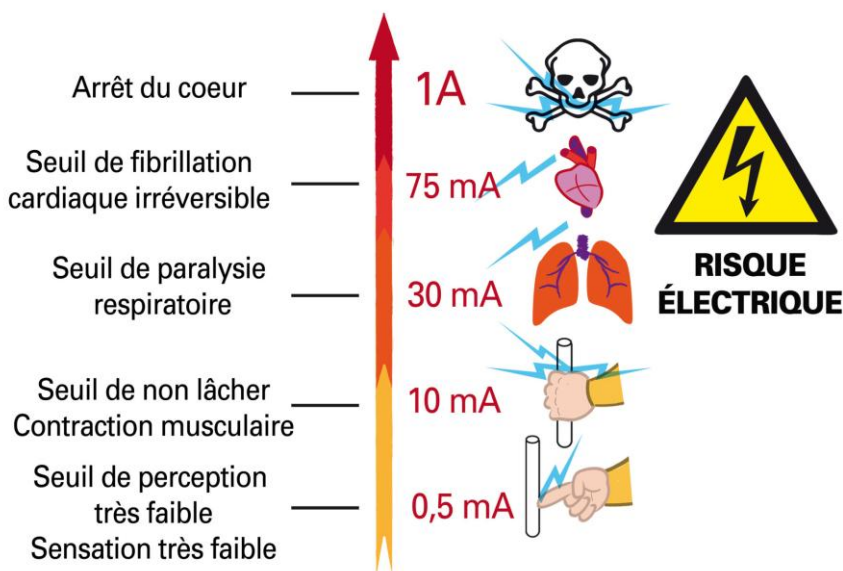
Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Connaître les principaux risques liés à l'électricité

- **Electrification** : traversée du corps par l'électricité provoquant des brûlures, des contractions musculaires, l'asphyxie, la perturbation du rythme cardiaque pouvant entraîner la mort
- **Electrocution** : électrisation entraînant un décès
- **Incendie** : peut être provoqué par un échauffement anormal des câbles électriques, par un défaut d'isolement, par un court-circuit, par un contact défectueux (25% des incendies sont d'origine électrique)

Toutes les tensions au-dessus de 50 volts sont potentiellement mortelles.

Les effets du courant dépendent surtout de l'intensité mesurée en Ampères.



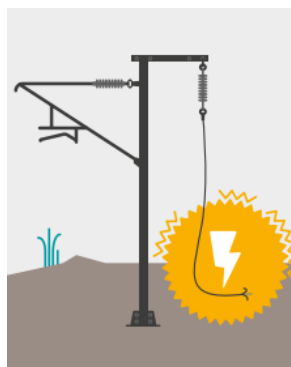
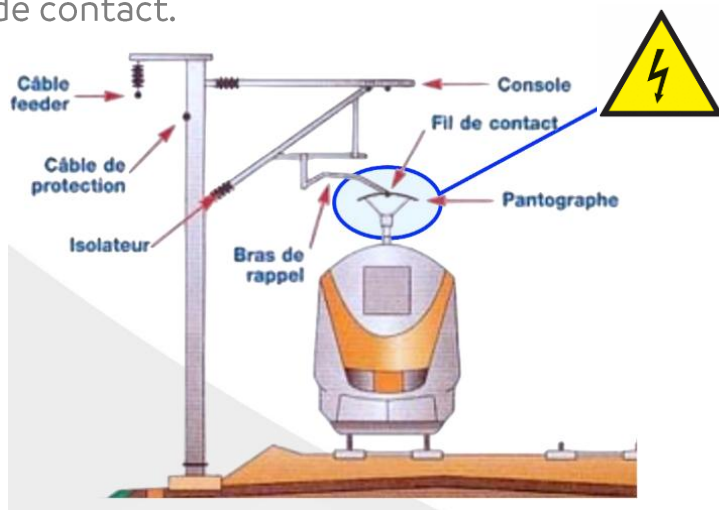
Risque Électrique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Une **caténaire** est un réseau de câbles métalliques suspendus au-dessus des voies, permettant d'alimenter en électricité les trains et tramways via un pantographe en contact avec le fil de contact.

Elles sont alimentées en **1500 ou 25 000 Volts** et représentent un risque d'électrisation, d'électrocution ou de brûlure par :

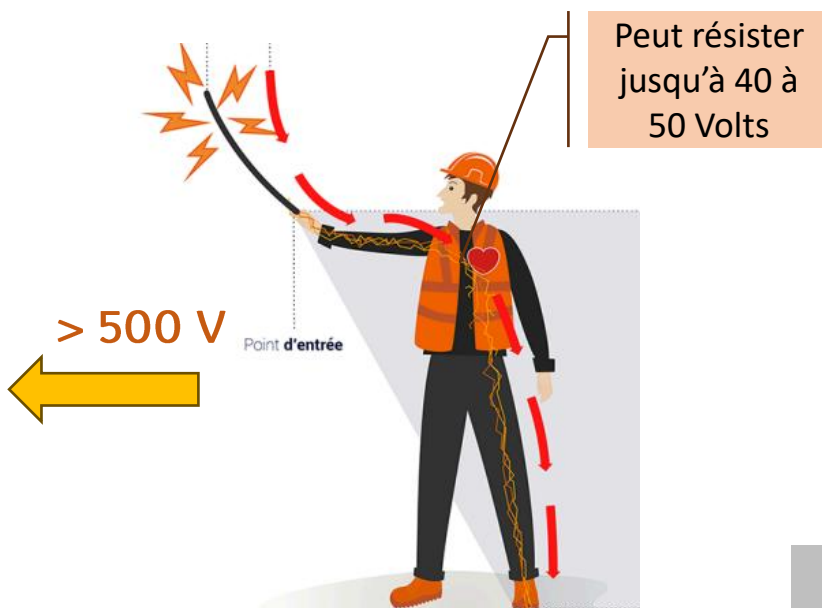
- Contact direct,
- Contact indirect,
- Par amorçage.



⚠ Ne prenez aucun risque ! Tout contact avec une source d'électricité (fils dénudés, caténaires tombées, câbles sectionnés, installations endommagées) représente un **danger de mort**.



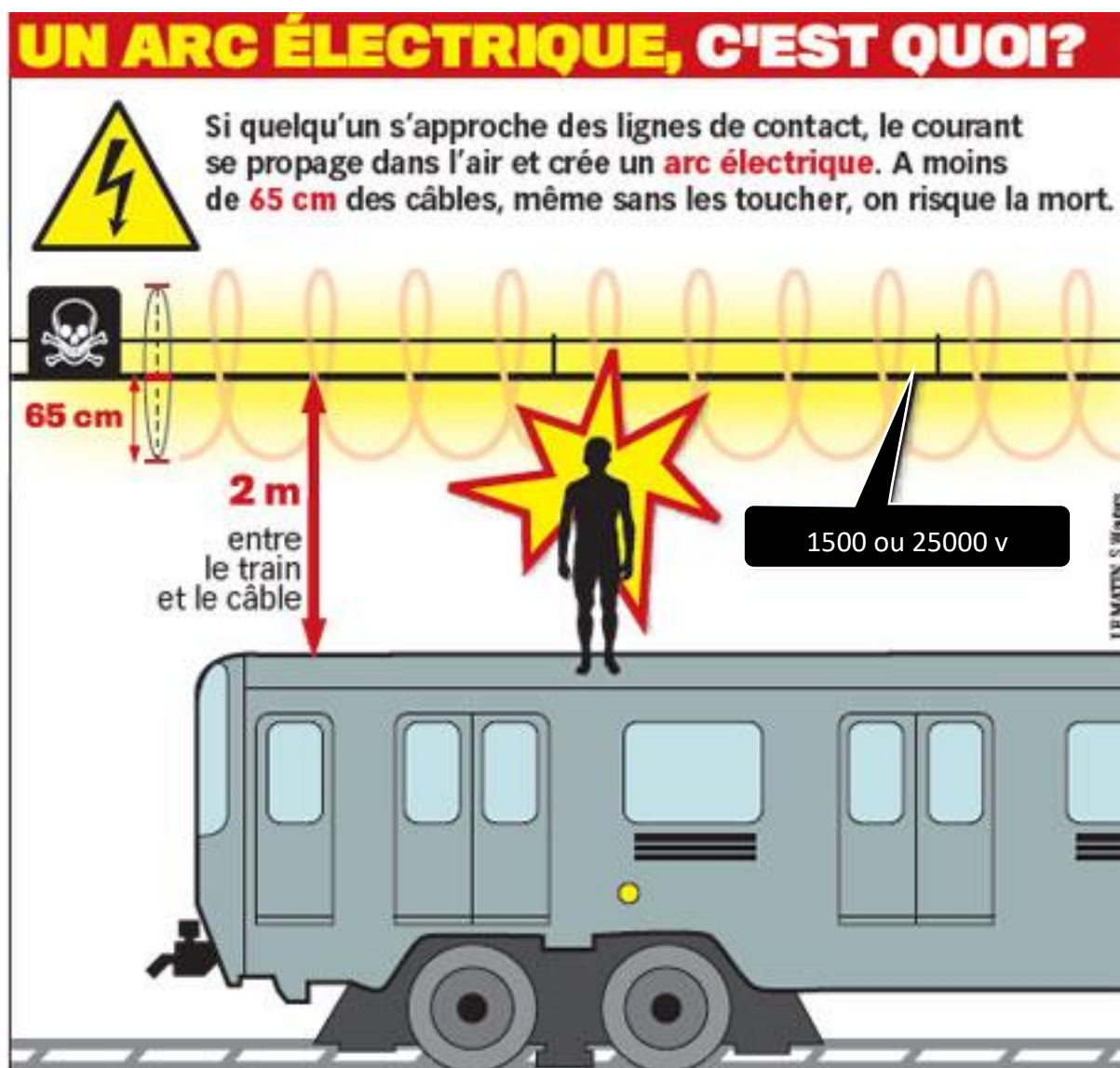
Brûlure électrique



Risque Électrique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

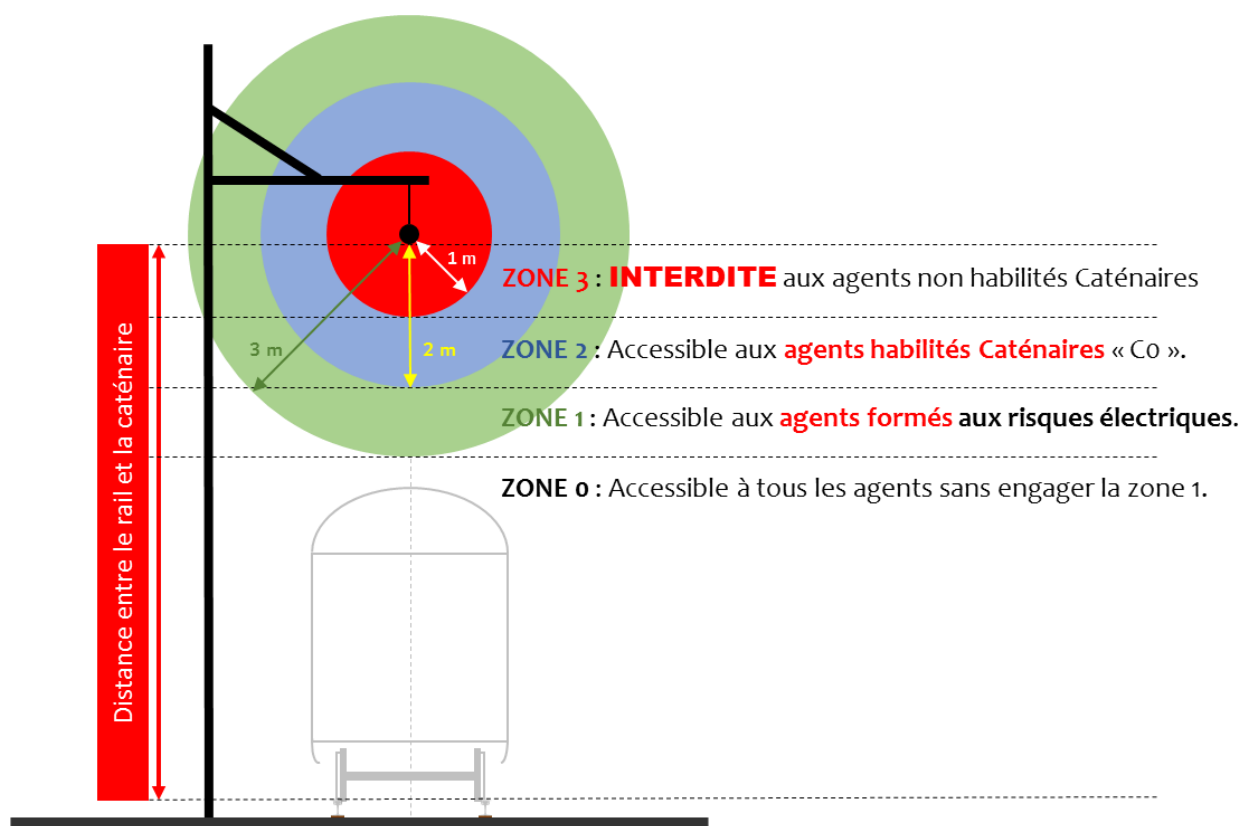
Se tenir éloigné des caténares même tombées à terre



Risque Électrique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Respecter les **distances de sécurité** pour éviter tout risque d'électrocution.



ZONE 1 : Jusqu'à 2 m de la ligne aérienne de traction.



ZONE 2 : Jusqu'à 1 m de la ligne aérienne de traction.

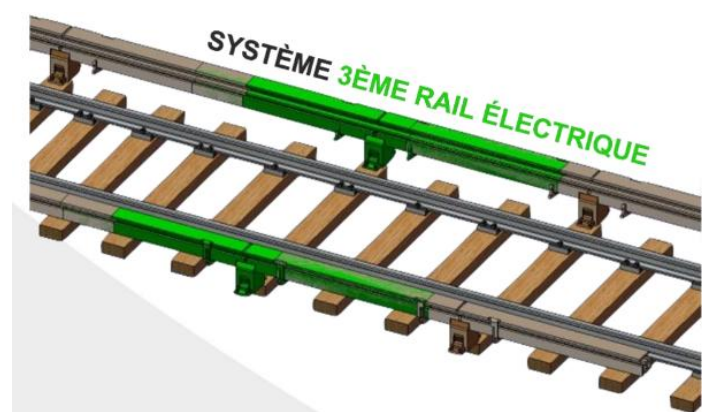


ZONE 3 : À moins d'1 mètre de la ligne aérienne de traction.

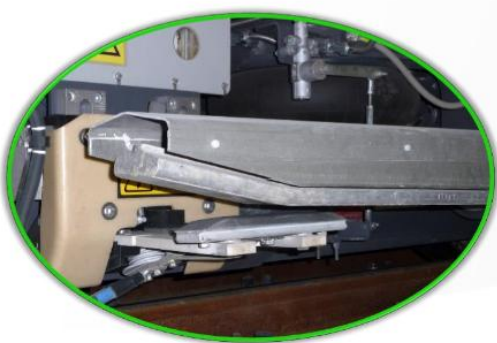
Risque Électrique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

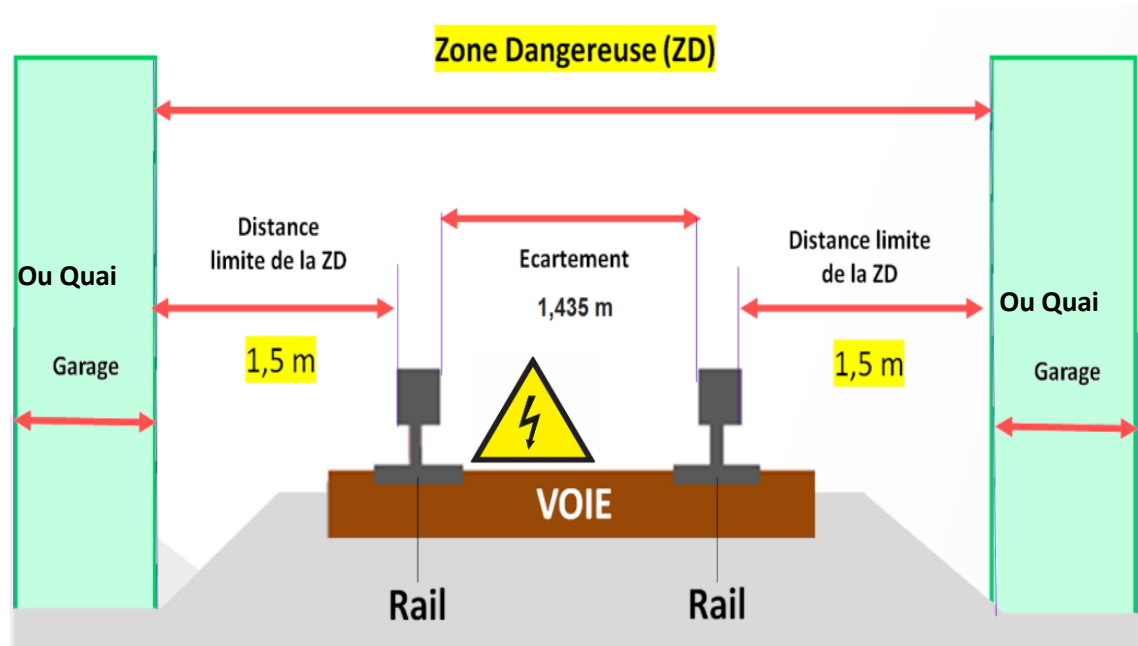
Le **Troisième Rail** est autre système d'électrification du train. Il est placé soit entre les rails de roulement, soit à l'extérieur.



ÉLECTRISATION : **BLESSURES**
ÉLECTROCUTION : **MORT**



Toute intervention sur les voies est interdite sans coupure préalable du courant. La coupure doit être réalisée par le consignataire, couvreur ou coupeur.



Risque Électrique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Autres règles de sécurité en matière d'électricité

Ne pas toucher à des équipements électriques les mains mouillées



Ne pas toucher ce que l'on ne connaît pas



Multiprise, branchement & débranchement électrique



- Ne branchez jamais une multiprise sur une autre, car cela peut provoquer une surcharge électrique. Utilisez plutôt des rallonges adaptées si nécessaire.
- De plus, lorsque vous retirez une prise assurez-vous de saisir le corps du connecteur et non le cordon pour **éviter de l'arracher** et d'endommager le câble.

Risque Électrique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Autres règles de sécurité en matière d'électricité

Eviter de marcher ou de rouler sur les câbles.



Ne pas utiliser les câbles électriques pour déplacer ou pour lever un appareil



Ne jamais intervenir dans une armoire électrique



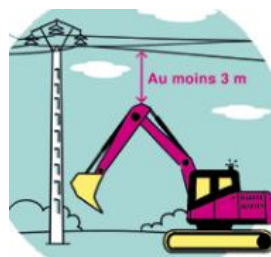
Localiser et utiliser la coupure d'urgence



Signaler les anomalies



Respecter les distances de sécurité



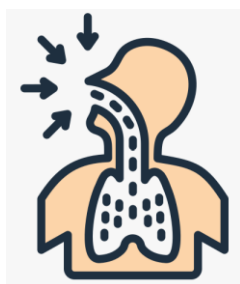


Risque Chimique

Risque Chimique

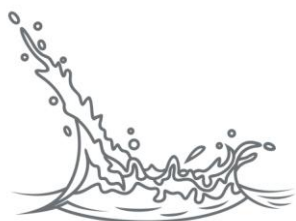
Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Connaître les principaux risques liés aux produits



- Inhalation, respiration des vapeurs d'un produit (malaise, vertiges...)
- Ingestion de produit

- Brûlure chimique
- Irritations, rougeurs



- Projection de produit sur la peau ou dans les yeux

D'autres dangers et risques sont associés à l'usage de produits selon leur nature (explosion, incendie...). Les produits dangereux disposent d'un pictogramme permettant de rapidement comprendre le danger.

Risque Chimique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Connaître les principaux pictogrammes de danger



Les informations sur les dangers des produits sont disponibles sur l'étiquette et dans la fiche de données sécurité (FDS)

Pictogrammes de danger

BONCOLOR
1 bis, rue de la source 92390 PORLY – Tél. 01 98 76 54 32

ACÉTONE



DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les vapeurs.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockier dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

N° CE 200-662-2

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Section des informations supplémentaires

Conseils de prudence

Risque Chimique

Protégez-vous ! Protégez les autres ! Respectez les consignes de sécurité !

Quelques règles de sécurité

- **Porter les EPI** adaptés aux produits manipulés (gants de protection, lunettes de protection lors des dilutions...).



- **Respecter les dosages** et toujours mettre l'eau avant le produit.



- **Ne pas mélanger** des produits pour éviter les réactions



- Utiliser des contenants permettant d'identifier les produits (sérigraphie, étiquette)
- Ne pas mettre d'identifiant alimentaire

- **Respecter les règles de stockage** des produits (bacs de rétention, respect des compatibilités...)

STOCKAGE DE PRODUITS CHIMIQUES
schéma indiquant les compatibilités

	Corrosif	Inflammable	Explosif	Éclaircissant	Éclaircissant	Éclaircissant	Éclaircissant	Éclaircissant	Éclaircissant
Corrosif		X	X	X	X	X	X	X	X
Inflammable	X		X	X	X	X	X	X	X
Explosif	X	X		X	X	X	X	X	X
Éclaircissant	X	X	X		X	X	X	X	X
Éclaircissant	X	X	X	X		X	X	X	X
Éclaircissant	X	X	X	X	X		X	X	X
Éclaircissant	X	X	X	X	X	X		X	X
Éclaircissant	X	X	X	X	X	X	X		X
Éclaircissant	X	X	X	X	X	X	X	X	

Les acides et les bases concentrés doivent être stockés séparément.



Environnement

Environnement

Ensemble, protégeons notre environnement

En adoptant les éco-gestes

EAU



- Signaler les fuites
- Ne pas laisser couler l'eau et bien fermer les robinets
- Ne pas remplir les seaux à ras bord



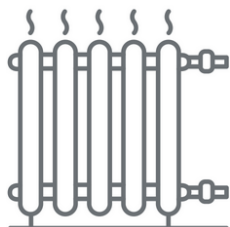
ELECTRICITE

- Eteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce
- Ne pas laisser fonctionner les appareils électriques inutilement



PRODUITS

- Respecter les dosages
- Utiliser les produits et les quantités adaptés
- Rejeter les eaux usées dans les lieux indiqués



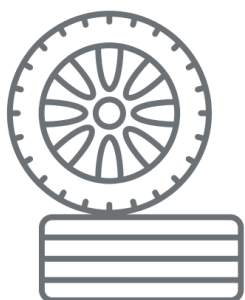
CHAUFFAGE

- Fermer les portes et fenêtres après aération pour éviter les pertes
- Ne pas dérégler les radiateurs lors du nettoyage

Environnement

Ensemble, protégeons notre environnement

En adoptant une conduite éco-responsable



- Vérifier la **pression des pneus** régulièrement car des pneus sous-gonflés entraîne une plus grande consommation de carburant
- Assurer le **bon état** du véhicule. La surconsommation de carburant peut être de 25% pour un véhicule mal entretenu.
- Adopter une conduite souple (anticiper les ralentissements...)
- Réduire sa vitesse et couper le moteur lors des arrêts prolongés
- Ne pas abuser de la climatisation

Tri des déchets

Ensemble, protégeons notre environnement

En triant les déchets

- **Respecter le tri** des déchets et les filières d'évacuation
- Rincer les bidons de produits avant de les évacuer
- Privilégier des chiffons et matériels réutilisables (microfibre lavable par exemple) pour ne pas générer des déchets supplémentaires





minds that work



Et maintenant, Vous avez toutes les cartes en main !